



Número de Révision: 006.4

Date de sortie: 11/21/2024

1. IDENTIFICATION

Désignation de l'article:	BONDERITE M-AC M POWDERED CONDITIONING AGENT known as FIXODINE M	Numéro IDH:	611588
Type de produit/utilisation recommandée:	Produit de conversion pour le traitement des métaux	numéro d'item	611588
Restriction d'utilisation:	Non identifié	Région:	Canada
Raison sociale:	Henkel Canada Corporation Meadowpine Boulevard 2515 Mississauga, Ontario L5N 6C3	Votre contact:	Téléphone: +1 (905) 814-6511 NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE: MÉDECIN : Centre Anti-Poison 1-877-671-4608 (appel à frais virés) ou 1-303-592-1711 TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300 1-703-527-3887 (appel à frais virés) NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE: MÉDECIN : Centre Anti-Poison 1-877-671-4608 (appel à frais virés) ou 1-303-592-1711 TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300 1-703-527-3887 (appel à frais virés) Internet: www.henkelna.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE

DANGER: H314 - PROVOQUE DE GRAVES BRULURES DE LA PEAU ET DE GRAVES LESIONS DES YEUX.
H373 - RISQUE PRESUME D'EFFETS GRAVES POUR LES ORGANES A LA SUITE D'EXPOSITIONS REPETEES OU D'UNE EXPOSITION PROLONGEE.

CLASSE DE RISQUE	CATEGORIE DE RISQUE
CORROSION CUTANEE	1
LESIONS OCULAIRES GRAVES	1
TOXICITE SPECIFIQUE AU NIVEAU DE L'ORGANE CIBLE- EXPOSITIONS REPETEES	2

PICTOGRAMME(S)



Conseils de prudence

Prévention: P260 - Ne pas respirer les poussières.
P264 - Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation.
P280 - Porter des gants et des vêtements de protection ainsi qu'une protection pour les yeux et le visage.

Numéro IDH: 611588

Nom du produit: BONDERITE M-AC M POWDERED CONDITIONING AGENT known as FIXODINE M

Intervention:	P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303+P361+P353 - En cas de contact avec la peau (ou les cheveux) : enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. P304+P340+P310 - EN CAS D'INHALATION : Déplacer la victime à l'air frais et l'installer au repos dans une position confortable pour la respiration. Consulter immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P314 - Consulter un médecin en cas de malaise. P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Stockage:	P405 - Garder sous clef.
Élimination:	P501 - Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux.

Autres dangers Non disponible

La classification est conforme aux règlements canadiens sur les produits dangereux et aux dispositions du Système général harmonisé (Globally Harmonized System, GHS) de classification et d'étiquetage des produits chimiques de l'ONU.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
pyrophosphate de tétrasodium	7722-88-5	30 - 60
hydrogénophosphate de manganèse	51349-94-1	30 - 60

*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituer un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

Composants non dangereux

La concentration réelle ou l'intervalle de concentration est retenu en tant que secret commercial.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Mesures de premiers secours par voies d'exposition probables

Inhalation:	Si inhalé, amener immédiatement la personne affectée à l'air frais. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin.
Contact avec la peau:	Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin.
Contact avec les yeux:	Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin.
Ingestion:	Appeler immédiatement un médecin. NE PAS faire vomir à moins qu'un membre du personnel médical ne vous ait enjoint de le faire.
Symptômes et effets les plus importants(aigu et retardé):	Les principaux symptômes et effets connus, aigus et différés, sont décrits à la section 11 : Renseignements toxicologiques.
Indication de toute attention médicale immédiate / traitement spécial nécessaire:	Traiter en tenant compte des symptômes et en apportant un soutien.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié: Utiliser les supports appropriés au matériel environnant.

Agents extincteurs inappropriés:	Non disponible
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Porter un vêtement de protection totale. Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.
Feu inhabituel ou risques d'explosion:	Ne présente pas un risque d'incendie. Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Produit ou gaz issus de la combustion:	Des gaz ou des fumées irritantes ou toxiques peuvent être libérées lors d'un incendie.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

Mesures de protection de l'environnement:	Porter un équipement de protection personnelle approprié. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.
Méthodes de nettoyage:	Balayer ou ramasser la matière et la placer dans un contenant approprié pour l'élimination. Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation:	Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer la poussière. Réservé à l'usage industriel.
Stockage:	Garder le contenant fermé hermétiquement et dans un endroit frais et bien ventilé.

Pour obtenir des renseignements sur la durée de conservation du produit, veuillez examiner les étiquettes sur le récipient ou vérifier la fiche technique.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
hydrogénophosphate de manganèse	0.02 mg/m ³ TWA (en Mn) Fraction alvéolaire. 0.1 mg/m ³ TWA (en Mn) Fraction inhalable.	5 mg/m ³ Ceiling (en Mn)	Rien	Rien

Remarques sur la conception des installations techniques:	La ventilation devrait éliminer efficacement et empêcher l'accumulation de la poussière générée lors de la manutention du produit.
--	--

Protection respiratoire:

Si la ventilation est insuffisante pour empêcher efficacement l'accumulation de poussière, il faut fournir une protection respiratoire NIOSH/MSHA appropriée. Les respirateurs devraient être choisis et utilisés sous la direction d'un professionnel de la santé et de la sécurité, respectant les exigences de la norme OSHA sur les respirateurs (29 CFR 1910.134) et de la norme de protection respiratoire ANSI (Z88.2-1992). Un programme écrit de protection respiratoire, incluant des provisions pour la certification médicale, la formation, l'ajustement, l'évaluation de l'exposition, la maintenance, l'inspection, le nettoyage et l'entreposage pratique et sain, doit être implanté. Si les concentrations sont inférieures au niveau seuil ou PEL, un respirateur jetable approuvé NIOSH pour la poussière/buée peut être utilisé pour le confort personnel. Si les concentrations sont supérieures au niveau seuil ou PEL mais moins de 10 fois ces limites, un demi-masque approuvé NIOSH muni de cartouches pour poussières/buées peut être utilisé. Si les concentrations sont plus de 10 fois ces limites, consultez la logique de décision sur les respirateurs NIOSH qui se trouve dans la publication n° 87-116 ou ANSI Z88.2-1992.

Protection des yeux:

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques.

Protection de la peau:

Gants étanches, résistants aux produits chimiques. Les gants devraient être testés afin d'établir la convenance pour le contact prolongé. Gants de butyle, néoprène, PVC ou nitrile recommandés. Le port d'un tablier et de chaussures imperméables est recommandé.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Etat physique:	Solide
Couleur:	Blanc
Odeur:	Inodore
Seuil de détection d'odeur:	Non disponible
Valeur pH:	9 - 12
Pression de vapeur:	< 100 hPa (20 °C (68°F)) < 100 hPa (50 °C (122°F))
Point / zone d'ébullition:	> 100 °C (> 212°F)
Point/domaine de fusion:	> 100 °C (> 212°F)
Densité/Densité relative::	0.925
Densité de vapeur relative:	Non applicable, Le produit est un solide.
Point d'éclair:	Non applicable
Inflammable/Limites inférieures d'explosion:	Non disponible
Inflammable/Limites supérieures d'explosion:	Non disponible
Température d'auto-inflammation:	Non applicable
Inflammabilité:	Le produit n'est pas inflammable.
Taux d'évaporation:	Non applicable
Solubilité:	partiellement soluble Eau
Coefficient de partage (value logarithmique)::	Non disponible
Teneur VOC:	Non applicable
Viscosité dynamique:	Non disponible
Viscosité cinématique:	Non disponible
Caractéristiques de la particule:	< 1,500 µm
Température de décomposition:	Non disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité:	Stable dans des conditions normales.
Réactions dangereuses:	Ne se produira pas.
Produits de décomposition dangereux:	Aucune prévue.
Produits incompatibles:	Ce produit réagit avec les acides.
Réactivité:	Non disponible
Conditions à éviter:	Stockez loin des matériaux incompatibles.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables: Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion

Effets potentiels sur la santé

Inhalation: Ce produit est irritant pour le système respiratoire. L'inhalation peut causer une fièvre des fondeurs. Les symptômes ressemblent ceux de la grippe dont fièvre, frissons, sueur, toux, irritation nasale, douleurs thoraxiques, nausée, maux de tête, vomissements et faiblesse musculaire.

Contact avec la peau: Le contact prolongé et/ou répétitif de la peau avec ce produit peut causer une irritation/dermatite.

Contact avec les yeux: Provoque des lésions oculaires graves.

Ingestion: Toute ingestion peut provoquer des irritations gastrointestinales, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Substances dangereuses	LC50s et LD50s
pyrophosphate de tétrasodium	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 0.58 mg/l
hydrogénophosphate de manganèse	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 1.1 mg/l Rien

Substances dangereuses	Effets immédiats sur la santé	Effets retardés sur la santé	Effets chroniques sur la santé
pyrophosphate de tétrasodium	Corrosif Irritant		Métabolique
hydrogénophosphate de manganèse			

Substances dangereuses	NTP cancérigène	IARC cancérigène	OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé)
pyrophosphate de tétrasodium	Non	Non	Non
hydrogénophosphate de manganèse	Non	Non	Non

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux. Ce produit chimique contient des phosphates.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct: Non réglementé
Division: Rien
Numéro d'identification: Rien
Groupe d'emballage: Rien

Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct: Non réglementé
Division: Rien
Numéro d'identification: Rien
Groupe d'emballage: Rien

Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct: Non réglementé
Division: Rien
Numéro d'identification: Rien
Groupe d'emballage: Rien

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Information sur la réglementation Canadienne

Statut LCPE LIS/LES: Tous les composants sont inscrits sur la liste intérieure des substances ou en sont exempts.

Information sur la réglementation des Etats Unis

État de l'inventaire TSCA 8 (b): Tous les composants sont répertoriés comme actifs ou sont exempts d'inscription dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act).

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes:
Non disponible

Préparé par: Sécurité des Produits et Affaires Réglementaires

Date de sortie: 11/21/2024

DÉMENTI Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été générée en fonction du Règlement Canadien sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) et fournit des renseignements conformément à la loi Canadienne seulement. Aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit n'est donnée en ce qui concerne les lois de fond ou d'exportation de toute autre juridiction ou pays. Veuillez confirmer que les informations fournies dans le présent document sont conformes à la législation sur l'exportation ou à toute autre loi de toute autre juridiction avant l'exportation. Veuillez contacter Henkel Product Safety and Regulatory Affairs pour une assistance supplémentaire.